



## Justice sociale et Droits de l'Homme contre Ordre Nouveau

Il y a 10 ans, les possédants du Monde et les pouvoirs politiques qui leur sont soumis organisaient le sommet de l'Organisation Mondiale du Commerce, avec deux missions précises : déréglementer et libéraliser le commerce mondial à leur bénéfice. Ce sommet leur a permis de mettre au point un outil de fabrication des lois internationales au bénéfice d'un Capital « mondialisé ».

Six semaines avant le modeste « cycle du millénaire » de Seattle, le sénat des Etats-Unis approuvait la dérégulation du système bancaire étatsunien. Le 22 octobre 1999, toutes les restrictions réglementaires aux puissants conglomérats bancaires de Wall Street furent abolies. Le « grand bond en arrière » annoncé par les idéologues du Capital avait été préparé aussitôt que le président Roosevelt eût signé le décret Glass Steagall, un des piliers de la politique du New Deal imaginée après le krach de 1929.

On a vu, on voit les conséquences de ces décisions de guerre de classe dans la nouvelle crise financière et la crise économique. On les voit dans la destruction minutieuse et systématique du modèle social construit par les travailleurs au cours de dizaines d'années de luttes syndicales et sociales.

Ces conséquences sont-elles fatales ? Dix ans plus tard, le lamentable sommet de Copenhague aura-t-il permis de sauver la planète, et surtout permettra-t-il d'escamoter le débat de fond : **ce n'est pas le climat qu'il faut changer, c'est le système sur lequel le monde actuel, celui de Seattle, est bâti ?**

Cela ne veut pas dire que le problème de l'encrassement de la planète par des productions industrielles et agricoles absurdes et commandées par le seul profit immédiat de quelques uns est négligeable. Cela veut dire que ce ne sont pas seulement l'eau, les terres, les mers et l'atmosphère qui sont encrassées par le capitalisme. Ce sont aussi et surtout les conditions de vie, de survie, de paix, d'éducation, de santé, de bonheur des hommes qui sont profondément polluées par un ordre social mondialisé de plus en plus injuste et inacceptable.

Qu'y pouvons-nous ? Tout.

Que font les organisations politiques représentatives des salariés et des exploités, et les organisations syndicales ? Pas assez. Ou très mal.

Jusque là, la gauche au pouvoir n'a pas compris que l'heure n'était plus au compromis avec un scénario capitaliste imperméable au compromis. « L'Etat ne peut pas tout », « Il faut faire une pause »

et autres reculs politiques devant les exigences patronales ont conduit à la question des ouvriers de Danone en mars 2002 : « Est-ce que ce sont les patrons ou le gouvernement qui commandent ? ». Le président de la République, lui, n'hésite pas : il tient le cap. Les problèmes de légitimité ne l'encombrent pas.

Quand il en a besoin, il évoque les élections : il y a quelques jours encore, mardi 22 décembre, la délégation intersyndicale de l'éducation nationale reçue en audience à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques s'entend répondre par le chef du cabinet du préfet : « Nous avons un point de désaccord fondamental sur un point fondamental : le président de la République a été élu pour définir et appliquer un programme. Il applique. Vous avez le droit de présenter des revendications. Nous ne sommes pas tenus d'en tenir compte. Nous sommes tous des fonctionnaires d'exécution, nous devons tous exécuter ».

Quand il n'en a pas besoin, il les manipule. Lorsque le 29 avril 2005, 54,67 % des électeurs ont refusé le traité constitutionnel européen, le président de la République a annoncé son objectif sans s'en cacher : parvenir à un vote d'acceptation, quel qu'il soit.

Quand un vote ne convient pas, on revote. Le projet de décret modifiant la loi d'orientation de l'éducation nationale prévoit par exemple que les conseils d'administration des EPLE pourront voter une fois, deux fois pour refuser une organisation qui met à bas les libertés pédagogiques. La troisième fois, quoi qu'ils votent, c'est le chef d'établissement qui décidera.

## Ce n'est pas un jeu démocratique équitable qui est en cours, c'est un enjeu de société fondamental

Tout est donc dans la stratégie que les salariés et leurs alliés élaborent.

Tout est donc dans la puissance du rapport de forces que les mêmes sauront imposer à ceux qui détruisent la société et son modèle social.

Notre responsabilité syndicale, puisque c'est la nôtre, est de rassembler très largement les victimes de cette politique : salariés, travailleurs précaires et sans emploi, retraités, usagers des services publics, pour faire converger des luttes trop isolées les unes des autres et pour élaborer une stratégie de recul du pouvoir capitaliste.

Les difficultés sont réelles. La plateforme syndicale unitaire du 5 janvier dernier n'a pas résisté aux considérations politiciennes de certains dirigeants syndicaux trop étroitement liés à des enjeux très secondaires et surtout à des stratégies politiques qui n'ont pas encore su se détacher de la croyance en un possible amendement du projet de Seattle mis en œuvre en France par le président de la République.

Cet espoir est une illusion. Notre responsabilité syndicale unitaire est de parvenir à en convaincre tant qu'il est temps nos camarades des autres organisations. Et, en attendant, de construire les luttes qu'il faut faire converger pour leur donner le sens de l'exigence de changement au profit des salariés.

C'est ce que signifie l'appel pour le 21 janvier et pour sa préparation commune dès la rentrée de janvier.

Il y a 10 ans, à Seattle, les patrons voulaient un Ordre Nouveau. On connaît le goût et l'odeur de ces mots assemblés. Préférons justice sociale et libertés individuelles et collectives.